



Vingt-troisième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Décembre 2024

Madame la Présidente,

L'année dernière, nous avons collectivement célébré la création - 25 ans auparavant - de la Cour pénale internationale. Les États ont travaillé sans relâche pour négocier le statut de Rome, qui a institué cette Cour. Cette réalisation a marqué un tournant dans l'histoire du droit international.

En tant que membre fondateur, le Canada a cru et croit en la promesse d'une Cour en mesure de faire répondre de leurs actes les auteurs des crimes internationaux les plus graves, lorsque les États ayant compétence sur ces crimes n'avaient pas la volonté ou la capacité de le faire eux-mêmes.

Bien que le Canada croie toujours en la promesse de cette Cour, nous naviguons actuellement en eaux troubles. Lors de l'Assemblée de l'année dernière, la Cour faisait déjà l'objet de menaces sans précédent. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre sept de ses hauts représentants, simplement pour avoir rempli la mission qui leur a été confiée par les États Parties. Depuis lors, la Cour a subi plusieurs atteintes à la cybersécurité, attaques politiques et autres menaces, visant non seulement la Cour elle-même, mais aussi tout État qui la soutient.

Sanctionner la Cour revient à sanctionner chacun de nous. Cette situation est tout simplement inacceptable. Le pouvoir de la Cour repose sur le mandat que nous – les États Parties – lui avons confié. Dans le préambule du Statut de Rome, les États Parties ont exprimé leur préoccupation commune quant au fait que les « cultures forment un patrimoine commun » et que « cette mosaïque délicate peut être brisée à tout moment ». C'est dans ces moments que nous devons tous être unis pour soutenir la Cour. Le Canada est fier d'appuyer sans réserve la Cour. Il est primordial qu'elle puisse mener ses travaux sans être menacée de représailles.

Madame la Présidente,

Le Canada est aussi prêt à garantir la viabilité à long terme de cette Cour. Cet objectif exige une optimisation des ressources que la Cour consacre à la lutte contre l'impunité.

Le Canada remarque que, pour la troisième année consécutive, la Cour a demandé une forte augmentation de son budget. Cette tendance est inquiétante. Nous reconnaissons que la Cour a fait l'objet d'une sollicitation accrue ces dernières années. Toutefois, la nécessité de faire preuve de responsabilité financière est évidente. Elle doit constituer un souci commun dans tous les aspects des travaux de la Cour, notamment en ce qui concerne le respect des directives sur les voyages et la hiérarchisation des priorités des principaux volets de son mandat.

Le Canada tient à souligner les efforts déployés par le Greffier pour trouver d'abord des économies et des gains d'efficacité ainsi que les domaines à rendre moins prioritaires, avant de formuler une demande de budget fondée sur des priorités réévaluées et réalistes. Il s'agit d'une pratique exemplaire qui doit être reproduite au sein de la Cour.

En résumé, Madame la Présidente, il est absolument nécessaire que la Cour déploie avec efficacité des efforts ciblés pour demander des comptes aux auteurs des plus graves crimes internationaux, et ce, dans l'intérêt de la viabilité à long terme de la Cour.

Le principe de complémentarité, qui est l'un des piliers sur lesquels repose la Cour, doit guider cette dernière dans la gestion de sa charge de travail. Lorsque des États Parties ont prouvé leur capacité et leur volonté de le faire eux-mêmes, ils conservent la responsabilité première d'enquêter sur les crimes relevant du Statut de Rome et doivent être libres de le faire. Dans le même temps, la complémentarité doit contribuer concrètement à la reddition de comptes. Étant l'un des six pays qui ont saisi la Cour au sujet de la situation « Vénézuéla I » en 2018, le Canada attache une grande importance à l'évolution de cette enquête et continuera d'y prêter une attention particulière.

Les États Parties ont également la responsabilité de chercher à améliorer en permanence la gouvernance et le fonctionnement de la Cour. Durant l'année écoulée, le Canada a travaillé en étroite collaboration avec bon nombre d'entre vous sur plusieurs dossiers de gouvernance, notamment en facilitant les discussions sur l'aide juridique et en collaborant avec des partenaires au sein de groupes régionaux pour favoriser une dynamique positive en ce qui concerne la nécessité de réformer les frais de voyage. À la lumière des piètres résultats du récent rapport d'audit sur le respect de la directive sur les voyages, il est urgent de travailler davantage sur cette question. Le Canada salue le rôle de chef de file des ambassadeurs van den Ijssel et Kanu, qui ont mené à bien le mécanisme d'examen. Nous avons contribué activement à la mise en place d'une politique de titularisation au sein de la Cour et au moratoire sur le recrutement d'employés qui ne sont pas ressortissants d'États Parties, tout en veillant à ce que la Cour conserve la souplesse nécessaire pour recruter des personnes particulièrement bien placées pour contribuer à la réalisation de son mandat.

Madame la Présidente,

La coopération est essentielle aux travaux de la Cour. Le nombre de mandats d'arrêt non exécutés continue d'augmenter, ce qui révèle la nécessité de renforcer la coopération des États. L'exécution de ces mandats d'arrêt doit se faire dans le respect de l'ensemble des obligations qui incombent aux États conformément au Statut de Rome et au droit international.

La recherche de l'universalité du Statut de Rome est un autre élément essentiel au succès à long terme de la Cour. Le Canada réitère son appel aux États qui ne sont pas encore parties au Statut de Rome de le ratifier. Nous saluons le récent dépôt par l'Ukraine de son instrument de ratification, et nous nous réjouissons à l'idée de l'accueillir en tant que nouvel État Partie.

Je vous remercie, Madame la Présidente.